

ACS-Foyer Rural de Puyricard

Covid 19 : Protocole de reprise de l'activité Randonnée

Afin d'être en règle avec les directives gouvernementales et celles de notre fédération, vous trouverez ci-dessous les consignes à respecter pour vous protéger et protéger les autres :

- Chaque randonneur doit se munir de masque(s) et de gel hydro alcoolique.
- Le port du masque est obligatoire durant le transport en minibus. Il n'est pas imposé durant la marche.
- Chacun respectera les gestes barrière et les distances de sécurité, particulièrement pendant les pauses et le pique-nique.
- Chaque participant devra se laver les mains au gel avant d'entrer dans le minibus.
- Au retour de la randonnée, le minibus (dont chacun doit veiller à son propre état intérieur) sera désinfecté au moyen des lingettes mises à disposition dans la boîte à gants : Par le chauffeur au niveau du poste de conduite , par les passagers au niveau des poignées, accoudoirs, etc...
- Ce présent document sera mis à jour suivant l'évolution de la pandémie

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les quelques règles ci-dessus et vous demandons de signer obligatoirement ce document.

Madame ou Monsieur (Nom et Prénom) :

Déclare avoir pris connaissance de ce document et l'approuver

Date :

Signature :